

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance

Le quinze février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 08 février 2024

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h47), Christophe BROCHARD, Michel CLEYET-MERLE, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG (à son arrivée à 18h55), Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h54), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusé : /

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : Elham AOUN, Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET (avant son arrivée à 18h47), Dominique CHAIX, Jean-Michel FERRUIT, José RODRIGUES (avant l'arrivée de Géraldine STIVAL à 18h54), Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h54).

Pouvoirs : Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Bisma CARON donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Isabelle FOURNIER donne pouvoir à Maxime DURAND, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Laurent MICHEL, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD (avant son arrivée à 18h55), Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, Céline REVOL donne pouvoir à Christelle BAS, José RODRIGUES donne pouvoir à Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h54).

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	4
DÉLIBÉRATIONS	4
1. DIRECTION GÉNÉRALE.....	4
Développement Durable	4
2. RESSOURCES	4
Administration générale.....	4
Ressources Humaines	5
Stratégie financière	6
3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	8
Développement économique	8
Habitat	9
Tourisme, PDIPR	10
QUESTIONS DIVERSES.....	10
Prochaine réunion du Conseil communautaire	10
Dates des prochaines commissions communautaires	11

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h37 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

41 présents et 10 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Thérèse TISSERAND.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
06/02/2024	2024-03	Attribution du marché : Travaux d'entretien et fourniture d'équipement pour les sentiers PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) (Marché C2322LU)
06/02/2024	2024-04	Attribution du marché : Epreuves pour les réseaux d'eau et d'assainissement de la CCVDD (Marché C2325LU)
06/02/2024	2024-05	Attribution du marché : Valorisation des boues de la station de traitement des eaux usées "Epur' Vallons" (Marché C2324LO)
06/02/2024	2024-06	Attribution du marché : Travaux de requalification du système d'assainissement de la commune de Le Passage (Marché C2323LU)
02/02/2024	2024-07	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - février 2024

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 janvier 2024 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 janvier 2024.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Développement Durable

Projet de délibération 1.1 : Rapport Développement Durable 2023 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Arrivée de Jean-Marc BOUVET à 18h47.

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Bernard BADIN rappelle l'importance de ce Rapport Développement Durable pour concilier les enjeux de développement du territoire et les enjeux environnementaux.

Il fait part également de la volonté pour la collectivité d'obtenir une troisième étoile dans la labellisation TETE (Territoire Engagé Transition Ecologique - anciennement Cit'ergie).

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte du rapport Développement Durable 2023 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

2. RESSOURCES

Administration générale

Projet de délibération 2.1 : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- désigner Monsieur Patrick BELMONT, Monsieur Jean-Paul PAGET et Monsieur Nicolas SOLIER, membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres, sans remplacement des postes suppléants désormais vacants.
- dire que la composition de la Commission d'Appel d'Offres est désormais la suivante :

Président de la Communauté de communes ou son représentant désigné par arrêté du Président : Daniel VITTE	
Membres titulaires	Membres suppléants
Patrick BELMONT	Philippe LATOUR
Laurent MICHEL	Roger MARCEL
Jean-Paul PAGET	
Jean-Louis REYNAUD	
Nicolas SOLIER	

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h54 (avec le pouvoir de José RODRIGUES).

Ressources Humaines

Projet de délibération 2.2 : Adoption du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'exercice 2023 (avec pièce jointe)

Arrivée de Frédéric LELONG à 18h55. Son pouvoir à Christophe BROCHARD n'est plus valable.

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte du rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.3 : Créations de postes et modification du tableau des effectifs - février 2024 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la création et la suppression des postes cités.
- d'approuver le tableau des emplois permanents arrêté à la date du 22 janvier 2024.
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 012.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Stratégie financière

Projet de délibération 2.4 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 (avec pièce jointe)

Bernard BADIN introduit le Rapport d'Orientations Budgétaires en rappelant le contexte d'élaboration de ce rapport qui marque une étape importante dans le processus de transformation souhaité.

Tout d'abord, un état des lieux a été fait pour redéfinir les perspectives financières. La collectivité s'est appuyée sur deux documents : le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, sur la période 2017-2022, qui a fourni un certain nombre de recommandations, et l'appui d'un audit financier sur cette même période, qui avait pour objectif d'identifier les marges de manœuvre de la collectivité.

Ensuite, une planification stratégique et opérationnelle a été mise en place avec l'élaboration du projet de territoire et du projet d'administration. Les orientations sur la Programmation Pluriannuelle des Investissements ont été définies.

La façon d'aborder cette approche budgétaire a été renouvelée avec l'élaboration d'une lettre de cadrage claire sur les orientations données. Un outil de simulation de préparation budgétaire service par service a été développé, pour ensuite pouvoir consolider le travail dans chacun des services avec les élus concernés. Des conférences budgétaires ont été mises en place (revue de propositions par les services et les Vice-présidents). La présentation a été faite en Commission stratégie financière, avant un travail de pédagogie pour expliquer les grands enjeux retrouvés dans ce rapport.

La collectivité a la volonté de maîtriser ses coûts de fonctionnement, de respecter les trajectoires d'investissements données, de suivre de manière rigoureuse sa trésorerie, de vérifier régulièrement le taux d'endettement. Il s'agit d'une volonté d'être dans une boucle vertueuse afin de redynamiser, planifier, investir et contrôler.

Il s'agira de voter un budget, lors du prochain Conseil, d'affirmation des ambitions politiques.

Bernard BADIN remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

Bernard BADIN informe de l'obligation réglementaire de présenter la synthèse des indemnités reçues annuellement par les élus, sur une base déclarative. Le tableau est projeté à l'assemblée.

Laurent MICHEL ajoute que ce Rapport d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans une nouvelle dynamique et a été élaboré en lien étroit avec le projet de territoire. Ce rapport s'établit avec les résultats des conférences budgétaires. Il salue le travail constructif fourni pour l'élaboration de ce rapport et remercie toutes les personnes concernées.

Il précise que les données du Compte Administratif 2023 sont encore des données partielles, tous les éléments n'ayant pas été reçus. Des ajustements devront peut-être avoir lieu d'ici le vote du budget primitif et l'adoption du Compte Administratif.

Laurent MICHEL présente le projet de délibération et le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Max GAUTHIER questionne au niveau de l'enfance. Il est indiqué dans l'ambition 1.1 du projet de territoire, la volonté d'offrir un accueil de qualité aux enfants. Il rappelle le débat lors du Conseil communautaire du mois de décembre au sujet des associations gérant certains accueils de loisirs sur le territoire. Il a rencontré la Présidente de Familles Rurales qui gère l'ALSH de Vallée de la Bourbre-Virieu. Il exprime la volonté d'améliorer la qualité de ce qu'il existe actuellement. En effet, les coûts sont de plus en plus élevés pour des activités moindres. L'amélioration des structures d'accueils proposées dans le rapport sont prévues en investissement. Il demande de prévoir dans le budget de fonctionnement, une partie pour l'amélioration de la qualité des activités dans tous les centres de loisirs.

Bernard BADIN répond être en accord avec Max GAUTHIER. Il faut notamment proposer des capacités d'accueil pour tous les âges, des plus petits jusqu'aux adolescents, et le faire dans de bonnes conditions. Il informe avoir visité les structures d'accueil. Les crèches de La Tour du Pin et Chimilin ont de très bonnes capacités d'accueil. En revanche, il doit y avoir une remise à niveau sur certaines structures d'ALSH.

Une organisation au niveau du personnel doit permettre de porter cette qualité d'accueil. La collectivité est à l'écoute des personnes qui portent cette compétence (enfance-jeunesse-crèches). Une réflexion doit également avoir lieu sur la partie tarifaire, pour les accueils de loisirs gérés par la Communauté de communes, avec la notion de tarification sociale.

A la suite des échanges lors du Conseil communautaire du mois de décembre, Bernard BADIN rappelle que les règles établies par la CAF sont fixes et n'évoluent pas. La Communauté de communes procède tout de même à une révision de tarification annuelle. Il estime que les positions prises après étude du dossier sont les bonnes, et que dans les conventions signées avec les structures associatives, un article en permet la révision. La collectivité sera attentive à cette situation car ces structures sont nécessaires dans l'accueil des enfants.

La collectivité agit sur ses infrastructures, sur les structures et le personnel, la qualité d'accueil et le partenariat avec les associations externes.

Max GAUTHIER a compris que la situation était délicate pour certaines associations et les réponses n'ont pas été apportées. Les associations sont en attente d'une dynamique à la suite de leur courrier.

Bernard BADIN confirme qu'une rencontre avec les associations est prévue.

Il rappelle que les délibérations à ce sujet ont été adoptées à l'unanimité, et qu'il semblait collectivement que l'approche était correcte avec les structures partenaires, dont il rappelle l'importance.

Max GAUTHIER indique que le tarif à la journée est élevé.

Bernard BADIN répond que ce sont les structures associatives qui décident leur tarification, leur niveau d'encadrement et le type d'animation, donc globalement de leurs frais de fonctionnement. La Communauté de communes n'a pas les mêmes tarifs et veut aller vers une tarification sociale pour répondre aux différents profils de population et avoir une tarification la plus équitable possible pour un service rendu de qualité.

Laurent MICHEL indique une erreur dans le projet de délibération. Avec le passage à la nomenclature comptable M57, le Rapport d'Orientations Budgétaires doit désormais être présenté dans les 10 semaines précédant le vote du budget, et non plus dans les 2 mois. La modification sera apportée.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024, joint en annexe de la délibération.
- prendre acte de la tenue des échanges portant sur les orientations budgétaires 2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 3.1 : Cession d'un terrain à l'entreprise STONEHEDGE sur le Parc Industriel D'Aoste (Le PIDA) - Modification de la délibération n°1587-2021-268 du 16 décembre 2021 (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la modification de la délibération n°1587-2021-268 du Conseil communautaire du 16 décembre 2021.
- d'approuver la cession des parcelles cadastrées Y 104, 323, 326, 341, 344, 346, 352, 387, 389, 391, 398 et 402 pour une superficie réelle totale de 63 800 m², située sur la commune d'Aoste, à la société STONEHEDGE ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 70€ HT/m².
- de dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.
- de dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- d'inscrire la recette résultant de cette vente au budget annexe des zones d'activité.
- de préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Habitat

Projet de délibération 3.2 : Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2027 : Évolution du dispositif d'aides à la réhabilitation de logements locatifs aidés (avec pièce jointe)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'abroger la délibération n°2022-120 du Conseil communautaire du 05 mai 2022.
- d'approuver le dispositif d'aides à la réhabilitation de logements locatifs aidés selon les conditions, modalités d'octroi et de versement indiquées dans la présente délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.3 : Garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 4 logements sociaux - Société Dauphinoise pour l'Habitat - Le Vallon à Cessieu (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 196 115,40 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 326 859,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.
- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.4 : Convention de partenariat 2024 entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention de partenariat entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2024.
- de valider la contribution à SOLIHA à hauteur de 11 650 € TTC.
- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à SOLIHA au titre des années 2023 et 2024.
- de valider la cotisation pour l'adhésion à SOLIHA à hauteur de 100€ par an.
- de dire que les crédits sont prévus au compte 62268.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 3.5 : Convention de partenariat 2024-2026 avec la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour la mise en tourisme de ViaRhôna par le collectif Léman-Lyon (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de partenariat 2024-2026 avec la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour la mise en tourisme de ViaRhôna par le collectif Léman-Lyon.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.6 : Convention relative au balisage et petit entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) pour les années 2024 et 2025 (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention relative au balisage et petit entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) pour les années 2024 et 2025.
- de dire que les crédits sont prévus au budget chapitre 11.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 28 mars 2024 à 18h30



Dates des prochaines commissions communautaires

COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Stratégie financière, patrimoniale et systèmes d'information	Mardi 05 mars 2024	18h30	Siège - Salle du Conseil
Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	Lundi 11 mars 2024	18h00	Sainte Blandine
Développement durable et Mobilités	Mardi 12 mars 2024	18h00	Siège - Salle du Conseil
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 12 mars 2024	18h00	Centre de loisirs Les P'tites Canailles - La Tour du Pin
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 13 mars 2024	18h00	Siège - Salle du Conseil
Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière	Mardi 19 mars 2024	19h30	Lieu à définir
Urbanisme et Habitat	Mardi 26 mars 2024	18h00	Siège - Salle du Conseil
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 21 mars 2024	18h00	Siège - Salle du Conseil

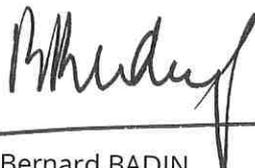
La séance est levée à 20h17.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 28 MARS 2024

Publié le - 4 AVR. 2024

Le Président

Le secrétaire de séance


Bernard BADIN


Thérèse TISSERAND